

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Emilie CENES du CIS MAZAMET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Emilie CENES, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de
MAZAMET, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Romain CATHALA du CIS
MAZAMET

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Romain CATHALA, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours
de MAZAMET, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

19 JAN. 2017



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Jérémy MILY du CSP CASTRES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Jérémy MILY, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours
principal de CASTRES, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Bruno PHILIPPONNET du CSP
CASTRES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Bruno PHILIPPONNET, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours principal de CASTRES, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

19 JAN. 2017

A Albi le :

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Clémentine RIOLS du CSP
CASTRES

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Clémentine RIOLS, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours principal de CASTRES, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Fabien SERY du CSP CASTRES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

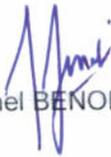
Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Fabien SERY, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours principal de CASTRES, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Charline SUDERIE du CSP
CASTRES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Charline SUDERIE, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours principal de CASTRES, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS



Michel BENOÎT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Vivian VOGT du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Vivian VOGT, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.**

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Guillaume REY du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Guillaume REY, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le :

19 JAN. 2017



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Jean-Michel PELISSIER du CIS
GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Jean-Michel PELISSIER, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Franck AURE du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Franck AURE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Thomas AUDOORN du CIS
GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Thomas AUDOORN, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours
de GAILLAC, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

19 JAN. 2017

A Albi le :

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Etienne FERAL du CIS VALENCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Etienne FERAL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de
VALENCE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Valérie BONNET du CIS VALENCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Valérie BONNET, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours
de VALENCE, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Service gestion des volontaires

ARRÊTE

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Jérôme GRANIER du CIS MURAT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Jérôme GRANIER, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours
de MURAT, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**



Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Marie DAX du CIS MURAT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Marie DAX, sapeur-pompier volontaire affectée au centre de secours de
MURAT, est nommée au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.***

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du sapeur 1ère classe
Guillaume CAVAILLES du CIS
LACAUNE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis favorable du comité de centre,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

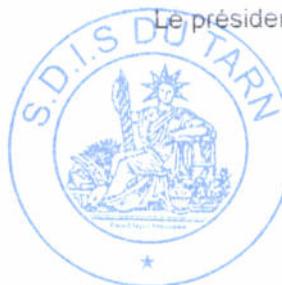
ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Guillaume CAVAILLES, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de LACAUNE, est nommé au grade de caporal à compter du 1er janvier 2017.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **19 JAN. 2017**

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :